



la Convention  
de la Baie-James  
et du Nord québécois

**Comité consultatif  
pour l'environnement  
de la Baie-James**

ᐆ.ᐅᓂ.ᐅᐅᐅᐅ  
ᐅᐅᐅᐅ  
ᐅᓂ.ᐅᐅᐅᐅ

Siège social:  
Baie-du-Poste  
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec  
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale:  
Édifice Marly  
3900, rue de Marly, 4<sup>e</sup> étage,  
boîte 50,  
Sainte-Foy (Québec)  
G1X 4E4  
(418) 643-8388 ou 7974

**COMPTE RENDU DE LA 75<sup>e</sup> RÉUNION  
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT  
DE LA BAIE JAMES  
(ADOPTÉ)**

- DATE** : Le 8 février 1993
- ENDROIT** : Administration régionale crie  
1, Place Ville-Marie  
Suite 3438  
Montréal (Québec)
- ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Robert Daigneault, président, Québec  
Mme Marie Lessard, Québec  
M. Gilles Frisque, Québec  
MM. René Boudreault, Canada  
Jean-Guy Charest, Canada  
Hubert Marcotte, Canada (pts 1 à 3 seul.)  
Willie Iserhoff, ARC  
Alan Penn, ARC  
Paul F. Wilkinson, ARC  
Hervé Chatagnier, Secrétaire, CCEBJ
- ÉTAIENT ABSENTS** : MM. Alain Soucy, Québec  
Yvan Vigneault, Canada  
Phillip Awashish, ARC
- OBSERVATEURS** : M. Ian Juniper, Comité conjoint de la chasse,  
de la pêche et du piégeage



---

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président déclare la réunion ouverte à 10 h 30 et l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du compte rendu de la 74<sup>e</sup> réunion;
3. Plan de développement 1993-1995 d'Hydro-Québec : mémoire du comité;
4. Secrétariat du Comité : fonctionnement et remplacement de M. Éric Chaîné;
5. Problématique d'exploitation forestière;
  - 5.1 Révision du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public;
  - 5.2 Analyse des plans généraux d'aménagements forestiers;
6. Révision du régime de protection de l'environnement (chapitre 22 de la CBJNQ);
7. Plan d'action sur les parcs;
8. Projet de Loi 61 et projet de Règlement sur l'évaluation environnementale;
9. Affaires découlant de la dernière réunion;
10. Date et lieu de la prochaine réunion.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 74<sup>e</sup> RÉUNION

Le compte rendu de la 74<sup>e</sup> réunion est adopté après y avoir apporté certaines corrections.

3. PLAN DE DÉVELOPPEMENT 1993-1995 D'HYDRO-QUÉBEC : mémoire du comité

Le secrétaire dépose la dernière version du projet de mémoire du Comité concernant le Plan de développement (1993-1995) d'Hydro-Québec. Rappelons que ce projet de mémoire a été préparé par M. Alan Penn et M. Paul Wilkinson. Un brouillon de ce projet de mémoire avait été transmis aux membres au cours des jours précédents.

Le secrétaire explique que le délai pour soumettre le mémoire à la Commission parlementaire de l'économie et du travail était le 5 février et qu'il est donc important de soumettre le mémoire sans délai. La Commission de l'économie et du travail procède à une consultation générale sur la proposition de plan de développement 1993-1995 d'Hydro-Québec et tiendra des auditions publiques à ce sujet à compter du 23 février prochain.

Le président invite les membres à commenter le projet de mémoire et une grande partie de la journée est consacrée à l'examen du projet. Après y avoir apporté plusieurs modifications, le mémoire du Comité sur le plan de développement est adopté à l'unanimité.

On demande au secrétaire de transmettre le mémoire sans délai à la Commission parlementaire et on convient qu'un membre de chaque partie (ARC, fédéral, provincial) présentera le mémoire en Commission parlementaire, s'il y a lieu.

4. SECRETARIAT DU COMITÉ : fonctionnement et remplacement de M. Éric Chaîné

Le Comité prend connaissance d'une lettre datée du 8 février dernier du sous-ministre de l'environnement, M. Jean Pronovost au président concernant le remplacement de M. Éric Chaîné. Dans cette lettre, M. Pronovost soumet au Comité une proposition qui consiste à octroyer à temps plein les services d'un secrétaire qui agirait exclusivement pour le compte du CCEBJ et qu'en contrepartie, le travail de secrétaire du COMEV et du COMEX serait assuré par une deuxième personne. Le CCEBJ conserverait sa responsabilité administrative à l'endroit du Comité d'évaluation.

Après avoir fait l'analyse de cette proposition et à défaut d'une proposition plus adéquate, le Comité l'approuve et mandate le sous-comité exécutif d'y donner suite et de revoir la description de tâches proposée par le ministère de l'Environnement. On souligne ainsi l'importance de maintenir une bonne diffusion de l'information entre les comités (CCEBJ, COMEV, COMEX), surtout dans le contexte où le CCEBJ doit, selon ses mandats, surveiller l'application, sur le territoire de la Baie James, de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Cependant, on constate qu'il n'y a plus quorum et on décide donc de reporter ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Points 5 à 10 : Compte tenu du temps requis pour l'examen du projet de mémoire, les points 5 à 10 de l'ordre du jour sont reportés à une prochaine réunion.

93 06 14

  
HERVÉ CHATAGNIER  
Secrétaire